

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉALISATION DE TRAVAUX POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ  
UNIVERSELLE ET LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN SANTÉ DES  
AÎNÉS

**SECTION I**

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET  
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à répondre aux besoins identifiés dans les plans d'action 2012-2015 de la ville pour les aînés et l'accessibilité universelle.

**2.** Un projet peut comprendre des travaux dans les disciplines de l'architecture, de l'ingénierie, de l'architecture paysager et de l'aménagement. Il peut s'agir de travaux d'installation de matériel pour favoriser l'accessibilité universelle ou bien l'aménagement de mobiliers urbains adaptés. À ce titre, le projet peut comprendre l'acquisition de mobilier et d'équipements.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**3.** Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques pour la conception, la planification et la réalisation.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**4.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 114 000 \$.

**TOTAL : 114 000 \$**

Annexe préparée le 15 mai 2014 par :

---

Yohann Maubrun, conseiller  
Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire